

Rapport sur le préavis municipal no 13 relatif au budget de l'exercice 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Christian Vernex 1^{er} membre et rapporteur
M. Olivier Fantino
M. René Barioni
M. Daniel Calbrese
M. Rodolphe Chatagny
M. Guillaume Labouchère
Mme Iulica Gorgoni
M. Georges Grandjean
Mme Isabelle Wegmann

s'est réunie les 21, 28 novembre, les 1er et 5 décembre 2016.

Excusés

21.11 Georges Grandjean
28.11 René Barioni et Isabelle Wegmann

Remerciements

M. Gilles Davoine, municipal des finances, et M. Julien Ménoret, boursier communal, étaient présents lors de notre séance du 28 novembre 2016. Les membres de la commission des finances tiennent tout particulièrement à les remercier vivement pour leurs disponibilités, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion, compte tenu qu'ils sont en place depuis peu de temps.

Généralités

La commission des finances précise que le conseil communal vote uniquement le budget. Le plan des investissements, qui ne seront votés que lorsque la municipalité présentera un préavis, est annexé à titre indicatif.

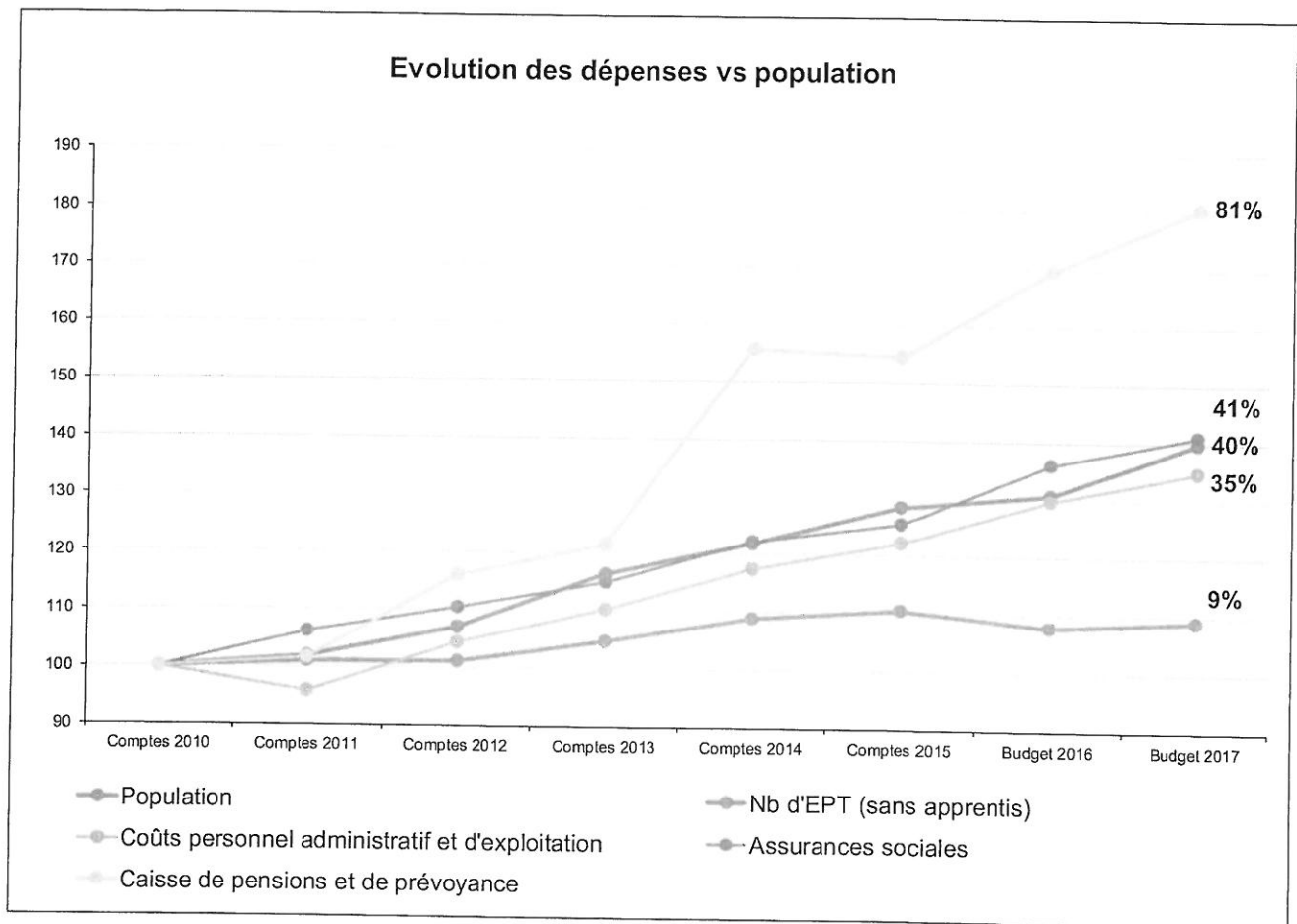
D'autre part, nous tenons également à rappeler aux conseillers, que selon la loi, l'équilibre exigé doit être atteint au niveau de la marge d'autofinancement et non pas au niveau du résultat du compte de fonctionnement, qui lui est épuré des charges sans décaissement telles que les amortissements, imputations internes et constitution/dissolution de fonds de réserve.

Le budget a été calculé sur la base du taux fiscal de 62.5% et sur une augmentation de la population de 1.1% en 2017 soit 12'800 habitants. En 2016, la population de Gland s'élève à 12'660 habitants.

Le budget 2017 présente un excédent net des dépenses de CHF 1'114'449, soit une perte d'exploitation pour la deuxième année consécutive pour des recettes s'élevant à CHF 60'191'937 soit une augmentation de 4.3% par rapport au budget 2016. L'augmentation des charges s'élèvent à 2.97%.

En ce qui concerne la marge d'autofinancement brute, elle s'élève à CHF 2'529'874 en constante diminution ces dernières années. Ce chiffre est important car il a une incidence directe sur le niveau de l'endettement de notre commune. En effet la marge d'autofinancement est un indicateur sur le montant dont dispose la municipalité pour procéder à des investissements sans devoir faire appel à l'emprunt.

Nous avons tenté d'analyser l'évolution des dépenses inhérentes au personnel communal depuis 2010 par rapport à l'évolution de la population. Le résultat figure dans le graphique ci-après.



Comme vous pouvez le constater, la ville de Gland grandit (+9% depuis 2010). L'administration croît également, mais de manière beaucoup plus importante (+40% sur la même période). Cette évolution interpelle. La Municipalité évoque un rattrapage, c'est le cas en partie. La comparaison à d'autres villes est intéressante, mais ne suffit pas à valider cette augmentation. Les infrastructures ou les capacités financières de chacune diffèrent largement (ex: services industriels à Nyon).

Chaque Equivalent Plein Temps (EPT) supplémentaire induit des charges qui ne s'arrêtent pas à son salaire. Par exemple, depuis 2010, les charges liées à la caisse de pension et prévoyance augmentent de plus de 80%. De même, après le rapport de la commission de gestion concernant les ressources humaines de la commune qui pointait du doigt un certain manque de suivi (ex: absentéisme, cahier des charges, etc.), l'absence de rapport de la commission de gestion 2015 ne donne toujours pas une vision globale de la situation.

Au vu de ce qui précède, nous enjoignons la municipalité à faire preuve de prudence dans le développement de ses charges de personnel, tout en augmentant son efficacité dans la gestion. Elle ne pourra pas éviter un plan d'économies le jour où le besoin s'en fera sentir.

A la question de savoir où nous devrions faire des économies afin d'obtenir un résultat d'exploitation proche de 0, voire positif, il a été répondu qu'un effort rigoureux a été fourni par tous les services mais qu'il faut bien le reconnaître qu'il y a des éléments dans le budget qui ne sont pas maîtrisables par la municipalité entre autres la péréquation financière et la facture de la sécurité sociale. Ces deux éléments sont relativement volatiles et dépendent de plusieurs facteurs imposés par le Canton.

En effet, cette année la facture sociale est en forte augmentation de CHF 1'178'000, soit une hausse de 11.9%, alors que la péréquation montre une augmentation de charges de 22.6% soit CHF 877'000.

Nous constatons que le budget 2017 a été élaboré selon une approche plus expansionniste que les précédents, qui étaient plus conservateurs. En effet, la municipalité a décidé de lisser les amortissements sur

les années restantes selon leurs durées légales qui varient entre 30 et 40 ans. Cette mesure a permis de dégager, pour le budget 2017, une diminution des charges de CHF 984'000.

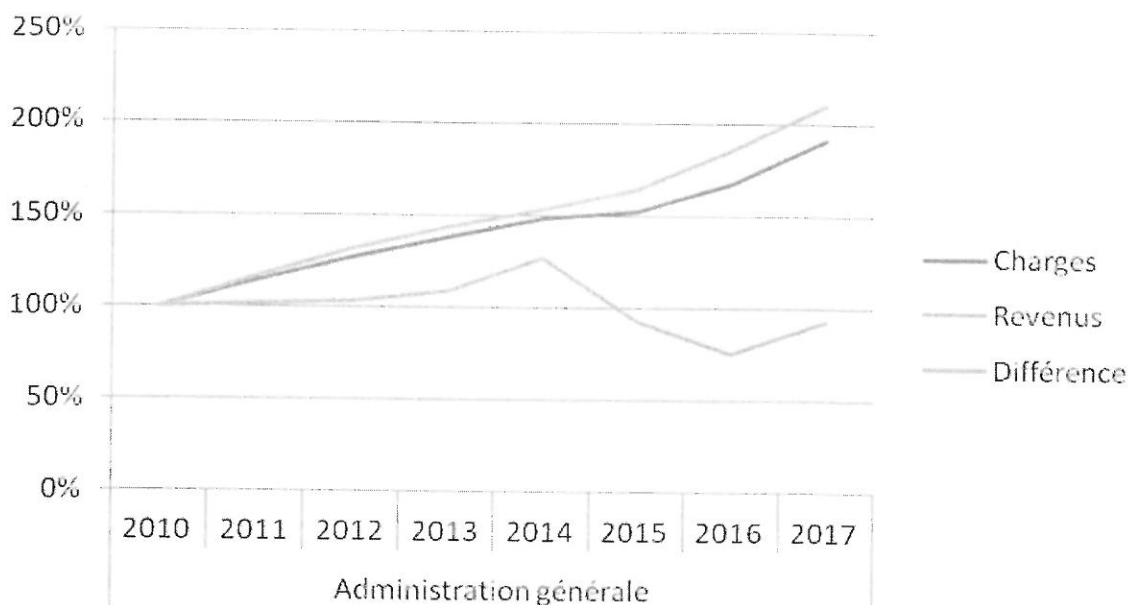
Le deuxième élément méthodologique qui diffère par rapport aux derniers budgets, se situe au niveau des estimations des recettes fiscales et des éléments extraordinaires qui pourraient intervenir tout au long de l'année 2017. Notamment, les gains immobiliers et droits de mutations ont été revus à la hausse, ainsi les recettes fiscales dans ce domaine de +49%, soit un passage de CHF 3'500'000 en 2016 à CHF 5'245'000.- pour 2017; avec tout de même le risque que ces revenus supplémentaires ne se concrétisent pas réellement en 2017.

Voici maintenant l'analyse des dicastères dans le détail :

1- Administration générale

Ci-dessous, le tableau et le graphique montrent l'évolution des charges et des recettes de l'administration générale depuis 2010, avec un doublement des charges.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	4'108'481	689'489	-3'418'992
Comptes 2011	4'695'093	698'016	-3'997'077
Comptes 2012	5'215'847	711'808	-4'504'039
Comptes 2013	5'668'453	751'814	-4'916'639
Comptes 2014	6'095'843	873'153	-5'222'690
Comptes 2015	6'263'180	641'105	-5'622'075
Budget 2016	6'862'395	522'400	-6'339'995
Budget 2017	7'837'380	512'550	-7'324'830
Evolution 2016-17	14.21%	-1.89%	15.51%



On peut remarquer que les charges de l'administration générale ont fortement augmenté, de CHF 974'985 soit une hausse de 14.2% par rapport au budget 2016. A cette augmentation de charges, il faut y ajouter une légère diminution des revenus de CHF 9'850, soit un recul de 1.89%.

Les différences entre les budgets 2016 et 2017 sont dues principalement aux postes suivants :

	Intitule	Augmentations (CHF)
1	Traitement MUN	47'150
2	Conseil Régional	279'000
3	Traitement personnel communal	343'670
4	NRTV	130'000
5	Subventions culturelles	72'300
6	Transport public (VeloPass TUG)	67'025
7	Formation professionnelle	50'820
	TOTAL	989'965

1. L'augmentation des traitements de la municipalité fait suite à l'acceptation (8 octobre 2015) du préavis N° 89 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2016-2021.
2. Pour le conseil régional, l'acceptation le 8 octobre 2015 du préavis N° 88 concernant le dispositif d'investissement solidaire de la région Nyonnaise (DISREN) génère une augmentation de charges de CHF 270'000, auxquelles s'ajoutent une augmentation de notre quote-part pour le fonctionnement du conseil régional de CHF 9'000. Nous relevons que le compte 102.3526.10 est dû, alors que le compte 102.3526.20 sera utilisé en fonction des projets. Il est à noter que dans les comptes 2015 le poste « Conseil régional » s'est élevé uniquement à 236'272.- contre 796'000 au budget 2017 soit une augmentation de CHF 559'728 (y compris DISREN).
3. Selon les derniers chiffres fournis par M. Davoine, l'augmentation de charges la plus importante se situe au niveau du personnel, avec une augmentation de 6.2 EPT répartis comme suit :
 - a. Secrétariat municipal 2.5 EPT : (1 adjoint, 0.5 secrétaire, 0.5 communication, 0.5 informatique)
 - b. Enfance - jeunesse - cohésion sociale 1.3 (0.8 éducateur social + 0.5 augmentation poste existant bibliothécaire)
 - c. Service population 0.5 (contrôle des habitants)
 - d. Service bâtiments et urbanisme 1.3 (0.3 Cité Energie + 1 pour un stagiaire)
 - e. Culture 0.6 (0.5 assistant promotion culturelle + 0.1 augmentation assistante)

Une comparaison avec des communes Vaudoises de taille similaire se trouve ci-dessous :

Commune	Nbre habitants	Nbre EPT	Nb habitants pour 1 EPT
La Tour de Peilz	11334	88.44	128.15
Ecublens	12288	126.09	97.45
Nyon	20000	374.00	53.48
Prilly	12087	108.94	110.95
Morges	15989	261.00	61.26
Gland	12973	73.05	177.59

Certaines communes ont dans leur personnel les Services industriels, ou la police, ce qui rend difficile toute comparaison.

4. NRTV : pour rappel, le conseil communal avait accepté le 4 février 2016 le préavis N° 92 pour un montant total de CHF 175'000.- se décomposant comme suit : CHF 20'000 pour des investissements de matériel, CHF 25'000.- pour de l'achat de publicité et CHF 130'000 pour la participation au budget de fonctionnement.

Un amendement avait été voté largement par le conseil communal, demandant à la municipalité de présenter un rapport:

IV. de présenter un rapport sur l'opération de sauvetage de la chaîne et l'évolution de la situation future de NRTV. Ce rapport doit être factuel et notamment contenir des éléments chiffrés sur la situation de NRTV. Il devra être présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard au moment du dépôt du budget 2017.

Ne s'agissant pas d'une dépense récurrente et vu le caractère régional de la chaîne, la commission des finances est d'avis que la contribution de Gland avait été acceptée dans un contexte extraordinaire de sauvetage de NRTV. Cette dépense ne saurait être reconduite au budget de cette manière. Un amendement est proposé dans les conclusions, visant à sortir cette dépense du budget et de la présenter dans un préavis séparé.

5. Les subventions culturelles se répartissent en 4 catégories : le LEM, les subventions annuelles et ponctuelles ainsi que l'acquisition d'oeuvres. Les explications pour le LEM se trouvent en page 57 du préavis. Les subventions annuelles et ponctuelles se montent à CHF 208'000 en 2017, contre CHF 166'000 en 2016, en augmentation de CHF 42'000 (+25%). Une des subventions sera destinée à la "Fête de la danse" qui sera mise en place l'année prochaine.
6. Au niveau des transports publics, la réorganisation du TUG va engendrer des frais d'exploitation supplémentaires de CHF 50'000 (passant de CHF 460'000 à 510'000). Il est à noter que CarPostal fournit les chiffres portés au budget.

Pour le VéloPass nous pouvons noter une augmentation de CHF 30'500 par rapport au budget 2016. Selon le préavis, il s'agit d'une participation à la couverture du déficit de VéloPass. Après discussion avec le municipal des finances nous avons obtenu les informations suivantes : *"Gland, compte 5 stations. La commune entretient une seule station ; soit CHF 1'000.- porté au budget pour 2017. Les autres sont soutenues par des partenaires (UICN, SWISSQUOTE, LA LIGNIERE, SEIC). Le conseil régional gère le concept des vélos en libre-service. Le système actuel arrive à saturation et le conseil régional a initié une réflexion en vue de changer de système vu l'évolution du concept et des technologies et qui a procédé à un appel d'offre afin de trouver le système adéquat. Dans cette optique, le conseil régional a demandé une participation de CHF 30'000 pour alimenter le fonds de gestion des vélos en libre-service géré par le conseil régional."* Toutefois, l'extension du réseau est actuellement suspendue.

La commission des finances estime que ce montant n'a donc pas sa place dans le budget et devrait faire partie, soit d'un préavis spécifique, soit d'un financement du conseil régional. Un amendement est proposé dans les conclusions.

7. Le dernier poste concerne la formation professionnelle où l'augmentation est de CHF 50'820 sur un montant total de CHF 121'720, soit une augmentation de 79% des charges.

La municipalité nous a donné les explications suivantes : *"Il y a plusieurs explications à ce phénomène : Certains collaborateurs ont été nommés ou seront nommés en 2017 (cadres intermédiaires ou cadres). Au vu de leurs responsabilités en termes de management, il est indispensable qu'une formation leur soit dispensée. Le fait de soutenir financièrement ces formations nous permettra d'éviter des coûts indirects ultérieurs. Certains chefs de service ont souhaité faire une formation certifiante en lien avec leur fonction. L'administration prend en charge le 75 % des frais de formation. Pour chacun d'entre eux une convention est signée qui stipule qu'ils doivent nous rembourser dégressivement en cas de démission. Enfin nous avons des collaborateurs dont les métiers nécessitent soit une mise à niveau régulière de leurs connaissances, soit une formation spécifique afin de pouvoir exercer leurs fonctions. Il s'agit là d'obligations légales (ex: chauffeurs poids lourds, normes incendies pour le responsable de la police des constructions, etc). Le dernier élément très important est le fait que nous devons impérativement maintenir les connaissances, tant informatiques que techniques, de nos collaborateurs, afin de pouvoir les rendre le plus efficaces possible."*

Finalement il est à noter que tous les frais de leasing ont été regroupés dans le compte 190 afin d'avoir une gestion centralisée. Une économie d'environ CHF 21'000 est effectuée sur ce poste.

2- Finances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes et budgets de ce dicastère depuis 2010.

Pour les finances :

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	16'005'229	52'426'692	36'421'464
Comptes 2011	16'212'885	46'028'605	29'815'720
Comptes 2012	15'446'833	47'677'685	32'230'852
Comptes 2013	17'141'434	48'344'319	31'202'885
Comptes 2014	16'390'178	47'298'129	30'907'951
Comptes 2015	20'006'587	55'044'138	35'037'551
Budget 2016	14'602'012	47'923'615	33'321'603
Budget 2017	14'389'388	50'197'697	35'808'309
<i>Evolution 2016-17</i>	-1.46%	4.75%	7.46%

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	641'390	46'151'519	45'510'128
Comptes 2011	788'933	37'877'327	37'088'394
Comptes 2012	974'927	39'285'414	38'310'488
Comptes 2013	1'827'720	40'151'383	38'323'664
Comptes 2014	810'627	38'941'040	38'130'413
Comptes 2015	1'244'084	45'723'097	44'479'013
Budget 2016	740'000	39'165'000	38'425'000
Budget 2017	1'125'750	41'560'000	40'434'250
<i>Evolution 2016-17</i>	52.13%	6.12%	5.23%

Par rapport au budget 2016, nous constatons une légère baisse des charges (-1.46%) essentiellement due à la baisse des amortissements. En parallèle d'une augmentation des revenus (+4.75%) essentiellement due à une hausse des revenus non récurrents.

En comparant les écarts de revenus moins les charges du dicastère des finances depuis le début de la dernière législature (jusqu'au budget 2016 inclus), nous constatons que 2017 présente un écart supérieur aux années précédentes.

Auparavant, la politique municipale consistait à profiter des excédents de recettes pour effectuer des amortissements extraordinaires en fin d'année, quitte à être en avance sur le calendrier, 2015 étant le dernier exemple en date. Dorénavant, les amortissements extraordinaires sont déduits afin de recalculer la charge ordinaire des amortissements obligatoires. Ainsi, cette charge baisse de CHF 984'000 vis-à-vis d'une charge d'amortissements qui ne tiendrait pas compte des cas exceptionnels.

En parallèle, la municipalité décide d'inclure certains revenus non récurrents sur la base d'une moyenne historique. La plupart des revenus augmente par rapport au budget 2016 pour tenir compte d'une vue plus optimiste et ainsi essayer de correspondre le plus possible à la réalité historique ; il s'agit d'une approche moins conservatrice que par le passé (notamment au niveau des droits de mutation, successions et donations de même que les impôts récupérés après défalcatons, intérêts moratoires et gains immobiliers).

En conclusion, au niveau du budget dans son ensemble, la municipalité présente d'un côté une baisse des charges de près de CHF 1m (par la baisse des amortissements) et de l'autre une augmentation des revenus non récurrents; le budget présenté est donc en expansion par rapport à 2016.

Détails concernant les comptes

Compte 210.3191.00:

Le montant indiqué correspond à la moyenne historique et comprend notamment les rétrocessions d'impôts à d'autres communes pour les contribuables y exerçant une « activité dirigeante » (ex: indépendant, dirigeant d'une SARL, etc.).

Compte 210.3301.00:

Le montant correspond à une moyenne historique. Il est supérieur au budget 2016 mais les impôts récupérés après défalcons (210.4090.00) et intérêts moratoires (210.4090.10), le diminuent d'autant.

Compte 220.3223.00:

Les intérêts des emprunts diminuent pour se situer à 1.27% (1.83% en 2016) et expliquent la baisse du montant. A titre de comparaison, un emprunt de CHF 10 millions effectué en 2007 (Bayerische Landesbank échéance 29.11.2017) a été effectué à 3.16% (page 8 du préavis). Il est ainsi nécessaire de se rappeler que l'endettement communal peut avoir un impact important sur les charges dans une situation plus « normale » de taux.

3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	2'537'636	1'443'273	-1'094'363
Comptes 2011	2'595'982	1'713'456	- 882'526
Comptes 2012	2'713'161	1'409'633	-1'303'528
Comptes 2013	2'853'719	1'459'327	-1'394'392
Comptes 2014	2'531'697	1'871'927	-660'775
Comptes 2015	2'612'689	1'950'728	-661'961
Budget 2016	2'788'680	1'657'520	-1'131'160
Budget 2017	2'793'970	1'738'520	-1'055'450
Evolution 2016-17	0.19%	4.89%	-6.69%

L'évolution des charges de ce dicastère est particulièrement bien maîtrisée. Des revenus supplémentaires pour les années 2014 et 2015 ont fait diminuer les coûts de près de 50%.

Pour l'année 2017, malgré l'augmentation de 1,3 EPT, les charges sont similaires à celles de 2016. Les coûts supplémentaires de l'administration (compte 300) sont compensés par une diminution des charges relevant du traitement des concierges et concierges auxiliaires (compte 350).

Les immeubles du patrimoine financier (compte 351) contribuent aux revenus pour un montant de près de CHF 500'000.

Dans le chapitre Urbanisme (compte 360) un montant de CHF 20'000 est prévu au budget en lien avec la certification du label « Cité de l'énergie » (à refaire tous les 5 ans). Si les coûts relatifs au label « cité de l'énergie » sont faciles à identifier, les retombées positives qui en découlent pour la commune sont elles difficilement mesurables.

4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	5'596'990	1'799'896	-3'797'094
Comptes 2011	6'633'162	2'443'308	-4'189'854
Comptes 2012	5'731'399	1'693'445	-4'037'954
Comptes 2013	6'659'472	3'909'328	-2'750'144
Comptes 2014	6'237'637	3'363'860	-2'873'777
Comptes 2015	6'721'135	3'667'257	-3'053'878
Budget 2016	6'571'165	3'396'750	-3'174'415
Budget 2017	6'707'880	3'455'400	-3'252'480
<i>Evolution 2016-17</i>	2.08%	1.73%	2.46%

Le budget 2017 prévoit une hausse des charges de 2.08% et une hausse des revenus de 1.72%. L'écart entre les recettes et les dépenses augmente toutefois de CHF 78'065 par rapport au budget 2016 et de CHF 198'602 par rapport au dernier exercice (comptes 2015).

Dans le détail, plusieurs comptes relatifs à des remboursements de frais ont été ajoutés cette année (comptes 430.3061.00, 430.3065.00, 440.3065.00, 450.3065.00, 450.3189.00, 460.3069.00). Ces charges sont estimées comme suit :

Compte 430.3061.00: Forfait de charges estimé à CHF 250 par employé du service selon l'historique.

Comptes 430.3065.00, 440.3065.00, 450.3065.00: Ce sont des frais d'habillement qui étaient jusqu'à présent pris sur les comptes 430.3114.00 et 430.3155.00. Cela représente donc des moins-values sur ces deux comptes.

Compte 450.3189.00: Budget identique à celui de 2016 et 2015 (CHF 5'000.-)

Compte 460.3069.00: Forfait de charges estimé à CHF 250 par employé du service selon historique.

Le compte 425.3185.00 (Honoraires de géomètres, ingénieurs, cadastres) présente une hausse importante (augmentation de 70'000 CHF environ). Celle-ci s'explique par le projet de future déchèterie et l'étude du stationnement au Ch. du Lavasson.

Dans le compte 430.3155.00 (Entretien véhicules, engins, accessoires), une diminution importante (CHF - 48'000 par rapport aux comptes 2015). Cette différence s'explique par le remplacement d'une épareuse et de dégâts imprévus sur les machines.

L'augmentation des charges dans ce dicastère provient aussi de la nécessité de mettre à jour le plan quinquennal de l'entretien routier, du plan directeur de distribution d'eau potable (PDDE), ainsi que l'établissement d'un plan d'entretien pour les ouvrages d'art, coûts estimés à CHF 40'000. De plus, différents chantiers seront initiés suite à des postulats ou des interpellations comme le réaménagement du Ch. des Magnenets, celui du Ch. de la Crétaux ou encore à la Rue Mauverney, pour un total approximatif de CHF 45'000. Pour finir, d'autres chantiers sont à prévoir afin de garantir le maintien de nos réseaux d'eau à la Lignière, ainsi que sur la Rue de la Gare et pour le bouclage du Ch. des Oiseaux, dont la somme représente CHF 60'000.

5- Instruction publique et cultes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	11'835'466	670'167	11'165'299
Comptes 2011	6'758'163	645'513	6'112'650
Comptes 2012	5'834'347	599'774	5'234'573
Comptes 2013	5'674'775	604'256	5'070'518
Comptes 2014	5'843'229	520'872	5'322'357
Comptes 2015	6'049'264	493'831	5'555'432
Budget 2016	5'932'795	569'150	5'363'645
Budget 2017	5'569'261	606'270	4'962'991
<i>Evolution 2016-17</i>	-6.13%	6.52%	-7.47%

Les amortissements supplémentaires des bâtiments scolaires, ainsi qu'un mode de calcul différent pour la péréquation sociale expliquent l'écart important que l'on constate entre les charges et les revenus pour les années 2010 et 2011. Dès 2012, l'écart se stabilise, mais ce n'est qu'au budget 2017 qu'il passe pour la première fois au-dessous de CHF 5'000'000.-. Cette évolution positive est due à l'effet cumulé de charges en diminution (un peu moins de CHF 400'000.-) et de revenus qui augmentent, certes modestement (moins de CHF 40'000.-).

Il est à noter que les amortissements des bâtiments scolaires ont été prévus sur une durée de 40 ans, ce qui signifie que le collège de Grand-Champ sera entièrement amorti en 2027 et celui des Tuillières en 2042.

Du côté des charges, les éléments significatifs sont une baisse, d'une part, des intérêts des emprunts et, d'autre part, des amortissements des collèges des Tuillières et de Grand-Champ. Du côté des revenus, on relèvera que le restaurant de Grand-Champ, contrairement à la plupart des années précédentes, prévoit un bénéfice d'exploitation de CHF 18'000.-.

Plus globalement, on peut remarquer que ce dicastère n'impacte que de manière marginale l'évolution des finances de la commune.

6- Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	3'302'673	616'473	2'686'200
Comptes 2011	3'456'848	987'826	2'469'022
Comptes 2012	3'500'984	696'572	2'804'412
Comptes 2013	3'655'890	828'864	2'827'026
Comptes 2014	3'894'018	535'304	3'358'714
Comptes 2015	3'999'693	607'334	3'392'359
Budget 2016	4'106'128	622'900	3'483'228
Budget 2017	4'107'831	648'900	3'458'931
<i>Evolution 2016-17</i>	0.04%	4.17%	-0.70%

L'évolution de l'écart entre les charges et les revenus de ce dicastère pour la période 2010 à 2015 est en augmentation, soit +26.2%.

Cette variation s'explique vraisemblablement par l'introduction de la péréquation financière – réforme policière. Le calcul de cette dépense est de la compétence du canton de Vaud et la municipalité de Gland n'a pas le contrôle de cette charge.

Pendant en analysant le budget 2017 par rapport au budget 2016, nous constatons une évolution de +4.17% du côté des revenus et de +0.04% pour les charges.

Compte 613.3189.00, Prestations mandataires externes

Une augmentation de la charge en 2017 comparé au budget 2016 de CHF 5'200. Un montant de CHF 10'000.- a été prévu pour l'installation des caméras de surveillance supplémentaires à la Gare de Gland en 2017 pour le nouveau passage souterrain. Une charge de CHF 5'000.- a été portée au compte n° 741.3655.00 (cours de français Caritas).

Compte 613.3651.00, Projets divers

La somme de CHF 11'000.- est prévue pour le budget 2017, ainsi que pour la période 2016. Projets divers :

CHF 2'000.- soutien aux parrains RailFair

CHF 1'000.- soutien aux membres inscrits auprès de Police Population

CHF 8'000.- soutien au marché hebdomadaire

Compte 615.3163.00, Mobility-utilisation personnel communal.

Ce compte correspond aux charges liées aux déplacements professionnels au moyen des 2 véhicules Mobility mis à disposition, soit CHF500.- par mois et par véhicule. Une nouvelle dépense est prévue pour CHF 12'000.- dans le budget 2017, qui remplace le compte 111.3163.00.

Compte 615.3189.10, Etude mobilité pour les administrations publiques

La somme de CHF 45'000 est prévue pour le budget 2017, comparé à CHF 50'000 pour la période 2016. Il s'agit de la mise en place du plan de mobilité de l'administration communale et des administrations publiques qui est entré en vigueur en 2016. Le montant se décompose comme suit : CHF 10'000.- pour la mise à disposition de 2 véhicules Mobility, CHF 11'000 pour l'entretien des vélos électriques et leur remplacement ainsi que la participation aux mesures Eco-bonus, CHF 10'000 pour les contrôles des parkings communaux, CHF 14'000 pour la signalisation, l'entretien, de petits aménagements en lien avec ce plan et le soutien à l'entreprise CITEC Ingénieurs Conseils S.A. Il convient aussi de préciser que pour 2016, les charges attendue à ce poste devraient être d'environ CHF 30'000.

Compte 620.3011.00 Traitements

L'augmentation des charges de CHF 16'850 s'explique par la création d'un poste à 50%, partiellement compensé par la baisse du taux d'occupation de 10% d'une autre employée.

7- Sécurité sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	15'157'789	977'956	-14'179'833
Comptes 2011	12'578'945	430'473	-12'148'472
Comptes 2012	14'711'469	393'446	-14'318'022
Comptes 2013	15'048'939	849'265	-14'199'674
Comptes 2014	14'819'713	1'381'495	-13'438'217
Comptes 2015	17'994'417	1'235'771	-16'758'646
Budget 2016	16'167'304	545'680	-15'621'624
Budget 2017	17'323'476	465'100	-16'858'376
Evolution 2016-17	7.15%	-14.77%	7.92%

Pour ce dicastère, il est difficile d'analyser l'évolution des charges et des revenus des comptes des années passées et encore plus de le comparer avec les deux derniers budgets. En effet, le poste le plus important, la facture sociale, connaît une forte volatilité d'année en année. La facture sociale est constituée d'une

rétrocession à l'Etat de Vaud de la moitié des prélèvements conjoncturels (impôts irréguliers) tels que droits de mutation, successions et donations, et gains immobiliers et d'un tiers de des impôts travailleurs frontaliers. Ces revenus d'impôts sont très incertains, de même que leur rétrocession.

Par ailleurs, la deuxième partie de la facture est une répartition du coût réel de la facture sociale, répartie entre les communes en fonction de la valeur du point d'impôt communal. Le coût final peut donc s'écarter sensiblement du budget, de même que la valeur de point d'impôt. Qui plus est, notre quote-part ne dépend pas que de notre performance en termes de valeur du point d'impôts, mais également de la valeur du point d'impôts de toutes les autres communes vaudoises. Les rétrocessions sur la facture sociale que la commune touche sur les années précédentes ne peuvent être budgétées, ce qui explique que le budget indique des revenus nettement plus bas que la moyenne historique.

Il est plus intéressant de regarder certains postes plus en détails :

Il faut d'abord noter une diminution de 4.6% des charges liées au RAT en comparaison du budget 2016 (néanmoins plus élevé de 2.2% par rapport aux comptes 2015). Selon les commentaires recueillis de la Direction du RAT, responsable de la préparation du budget de cette institution qui est ensuite réparti entre les communes membres sur la base du nombre d'habitants : Le budget du RAT ne saurait être une science précise dans la mesure où les montants ne peuvent être définis avec exactitude car dépendants d'un certain nombre de variables, soit :

- difficulté de prévoir le nombre d'enfants de Gland qui fréquenteront les structures d'accueil en 2017 (raison: nouveaux habitants, naissances, nouveaux enfants scolarisés) ;
- par analogie difficulté de définir avec exactitude le nombre d'heures de fréquentation des enfants (raisons : augmentation voire diminution d'heures suite à changements familiaux, changements d'horaires des parents) ;
- accessibilité financière : impossibilité de définir combien ces parents vont gagner l'année prochaine ;
- fluctuation des charges de la prestation – changement du tarif AFJ en 2016, probable changement du tarif UAPE en 2017, ceci peut avoir un impact important sur les montants au budget.

C'est pour ces raisons qu'il est inadéquat, selon l'analyse de la Direction du RAT, de comparer le budget 2017 avec celui de 2016. Selon eux, le budget 2016 était trop élevé c'est pourquoi une correction est nécessaire.

Le budget de la Jeunesse est en forte augmentation, principalement à cause de la hausse des charges dues au personnel. Le service jeunesse a en effet créé et développé plusieurs dispositifs, manifestations et prestations aux habitants depuis sa récente création (Portes Ouvertes Pépinière, Parlement des Jeunes, Soirées Sport'Ouvertes, Activ'Action, Dîner Quizz Citoyen, Skatepark en Fête, Gland ça Marche...) en lien avec la rapide évolution démographique de la ville la plus jeune de Suisse (31% d'habitants ont moins de 25 ans). Pour pouvoir assurer l'évolution de ces prestations, un poste de Délégué à l'Enfance (0.7 EPT) a été créé pour la gestion et coordination du Pôle Enfance Pré-Parascolaire (0-12 ans). En ce qui concerne 2017, un poste de bibliothécaire (0.8 EPT) ainsi qu'un poste d'Educateur Social (0.8 EPT – encadrement et coordination des groupes de jeunes et projets développés à la Pépinière) vont être créés.

Concernant la santé publique, les frais de l'AVASAD augmentent d'environ CHF 65'000. En 2015 nous devions payer environ 110 Fr. par habitant il y a eu des discussions au Grand conseil et à l'UCV. Finalement pour le budget 2016, l'AVASAD avait demandé aux communes de mettre au budget 95 Fr., le canton ayant accepté de prendre un montant plus important à sa charge. Lors des comptes c'est un montant de CHF 90 qui a été demandé. Les communes participent à 1/3 des prestations d'intérêt général et le canton à 2/3. Le reste est financé par la LAMal. Cette année, l'AVASAD a demandé aux communes de mettre au budget 99 Fr. par habitant.

Nous connaissons un vieillissement de la population en forte progression et cette progression va devenir encore plus forte pour les prochaines années. Le canton de Vaud est précurseur dans les soins à domicile car cela permet de maintenir les gens à domicile au lieu d'aller à l'EMS ce qui coûterait encore bien plus cher. En 2015, 389 personnes ont pu bénéficier des prestations du CMS pour la ville de Gland. En 2016, 352 personnes ont pu en bénéficier jusqu'à fin octobre 2016.

Il faut noter également pour la santé publique que le budget 2017 pour les repas à domicile ne fait désormais plus figurer que les charges nettes et non plus les charges brutes et les revenus (participation de l'AVASAD), ce qui explique la disparition de revenus pour ce point.

Finalement l'intégration des étrangers montre une augmentation principalement due à une reclassification depuis le compte 613.3189.00 de CHF 5'000.- pour les cours Caritas (soutien à la procédure de naturalisation), somme qui a été portée au compte 741.3655.00.

8- Services industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	2'440'925	2'365'841	75'084
Comptes 2011	2'625'129	2'610'652	14'476
Comptes 2012	2'404'084	2'390'160	13'924
Comptes 2013	2'587'786	2'545'958	41'827
Comptes 2014	2'572'810	2'544'693	28'116
Comptes 2015	2'668'347	2'675'149	-6'801
Budget 2016	2'505'400	2'473'100	32'300
Budget 2017	2'577'200	2'567'500	9'700
Evolution 2016-17	2.87%	3.82%	-69.97%

L'analyse du Budget 2017 des Services Industriels, montre peu de différences par comparaison avec 2016. Il y a pour 2017 une légère augmentation des charges et une augmentation un peu plus élevée au niveau des revenus. Cependant, il y a quelques points qui méritent des éclaircissements.

Concernant le compte 810.3121.10 : Baules – achat d'eau, il y a une convention entre les communes de Gland et Begnins dont il y a deux débits, le débit d'étiage à un coût de CHF 0.25/m3 et le trop plein à un prix de CHF 0.15/m3. Lors de l'élaboration du budget 2016, la répartition entre ces deux débits n'était pas encore connue et une sous-estimation du volume annuel du débit d'étiage a été induite. Par conséquent, le budget 2017 tend à répondre à une consommation réelle connue aujourd'hui, qui est approximativement de 95'000 m3 d'eau. Ceci représente donc un coût approximatif de CHF 25'000.-.

Pour les comptes 810.3133.10: Château Grillet et 810.3133.20 : La Gresollière – frais d'exploitation, un dysfonctionnement des vannes d'alimentation du réservoir a été identifié. Un devis estimatif prévoit une dépense de CHF 25'000.- afin de remédier au problème. Le budget présenté tient compte des réparations afin d'optimiser le fonctionnement du réservoir.

Pour le compte 810.3526.00: SAPAN – participation, l'assemblée générale a décidé d'adapter les frais financiers suite à la construction du nouveau réservoir de l'Asse. Par conséquent, les frais financiers et fixes des installations passent de CHF 22.- à CHF 39.- HT par litre minute. Selon les estimations reçues de la SAPAN, la facture annuelle 2016 prévoit un montant de CHF 111'000. Le budget 2017 tient compte de cette somme à laquelle s'ajoute CHF 5'000.- de divers et imprévus.

Conclusions

La commission des finances relève que le budget présenté est déficitaire de CHF -1'114'449 au niveau du compte de fonctionnement, pour la 2^{ème} année consécutive, ceci malgré une baisse des amortissements et une hausse des estimations de revenus non récurrents et imprévisibles. Néanmoins, ce déficit s'explique principalement par la facture sociale et l'administration générale. N'ayant pas d'influence sur la facture sociale (déterminée au niveau du canton), à l'avenir, nous incitons la municipalité à porter une attention particulière aux coûts liés à l'administration, notamment au niveau du personnel communal.

Nous avons un budget 2017 en expansion avec cette nouvelle approche consistant à réduire les amortissements à leur niveau minimal tout en augmentant les estimations de revenus non récurrents. Cette manière de faire diffère de ce qui a été fait jusqu'à présent et notamment, diminue la marge de manœuvre pour la municipalité en cas d'années difficiles ; une telle situation entraînant dorénavant forcément une augmentation de notre endettement de manière plus rapide et la dette pourrait aussi atteindre le plafond d'endettement plus tôt que prévu. La commission des finances invite donc le conseil communal à se montrer prudent quant à l'acceptation de nouveaux crédits par le biais de préavis.

La commission des finances vous propose les amendements suivants:

1^{er} amendement : Retirer du budget la subvention inscrite au compte 111.3653.00 "Contribution fonctionnement NRTV" pour un montant de CHF 130'000. Nouveau poste : CHF 0.

2^e amendement : Réduire le poste 180.3657.20 "Vélopas – Vélos en libre-service" de CHF 30'000. Nouveau poste : CHF 1'000.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis No 13 amendé, soit :

- Accepter le budget amendé de l'exercice 2017 de la Ville de Gland, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 954'449.- et une marge brute d'autofinancement de CHF 2'689'874.-



Christian Vernex
1er membre et rapporteur



René Barioni



Guillaume Labouchère



Daniel Calabrese



Rodolphe Chatagny

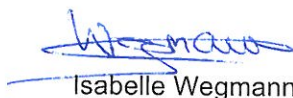
Iulica Gorgoni



Georges Grandjean



Olivier Fantino



Isabelle Wegmann

